

LETTRE D'INFORMATION SUR LA TVA



LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION DES ENTREPRISES AUSSI EN SUISSE DÈS LE 01.01.2011

Introduction¹

Il existe aujourd'hui dans l'administration publique une multitude de numéros différents pour identifier les entreprises. Cette situation fait que les données de nombreux processus administratifs ne peuvent pas être coordonnées. Il en résulte des procédures inefficaces et des redondances qui font peser une charge administrative inutilement élevée sur les entreprises et qui occasionnent des surcoûts considérables pour les pouvoirs publics. Un mode d'identification unique est en outre une condition essentielle pour garantir des échanges électroniques de données sûrs et efficaces entre les entreprises. Compte tenu de l'importance croissante des échanges électroniques de données, en particulier dans la perspective de la cyberadministration, un tel identificateur revêt une grande importance.

Numéro d'identifications des entreprises (IDE)²

Le numéro d'identification des entreprises (IDE) sera un numéro univoque et immuable qui sera attribué à chaque entreprise. Il remplacera tous les numéros d'identification des entreprises en vigueur dans l'administration publique. Un registre (registre IDE) sera créé pour attribuer, gérer et utiliser l'IDE. Ce registre ne contiendra toutefois que les données nécessaires à l'identification des entreprises et ne remplacera donc aucun des registres officiels existants, comme le registre du commerce et les registres de l'administration fiscale. Pour assurer une large utilisation, une partie du registre IDE sera accessible au public. Diverses restrictions portant sur le contenu et les possibilités de consultation et de recherche garantiront la protection des données et empêcheront de rendre les entreprises «transparentes». Par ailleurs, les entreprises ne se verront imposer aucune nouvelle obligation et l'administration publique ne devra procéder qu'à des adaptations minimales dans ses systèmes informatiques et ses processus existants.

La LIDE se limite aux besoins principaux de l'économie et de l'administration. C'est pourquoi, par exemple, la signature numérique ne fait pas partie de la loi. Toutefois, l'IDE facilitera son introduction. La loi prévoit une seule possibilité supplémentaire d'échange de données dans l'administration publique: l'échange de données entre les services administratifs impliqués (services IDE) et le registre IDE, dans le but de garantir une base de données complète et à jour. Néanmoins, l'IDE permettra une simplification des processus administratifs, une meilleure actualisation des bases de données au sein de l'administration et donc un allègement durable de la charge administrative des entreprises. L'IDE ne pourra se déployer de manière optimale que s'il est largement utilisé.

Editorial

Après l'introduction de la nouvelle LTVA au 1er janvier 2010 et l'augmentation des taux de TVA au 1er janvier 2011, un autre thème va occuper les entreprises en Suisse: l'introduction du numéro d'identification des entreprises (IDE), qui entrera également en vigueur à partir du 1er janvier 2011. Le système des IDE est toutefois déjà connu des entreprises assujetties à la TVA européenne.

Ce projet sera réalisé très rapidement, tout comme l'a été l'introduction de la nouvelle LTVA. Pour le moment, les efforts qui seront demandés aux entreprises, les mesures qui devront être prises ainsi que leur planification ne sont pas clairement définis.

Cette newsletter vous donne les premières informations disponibles et vous informe de l'état actuel du projet. Il s'agit essentiellement d'informations officielles publiées par l'office fédéral de la statistique, en charge du projet.

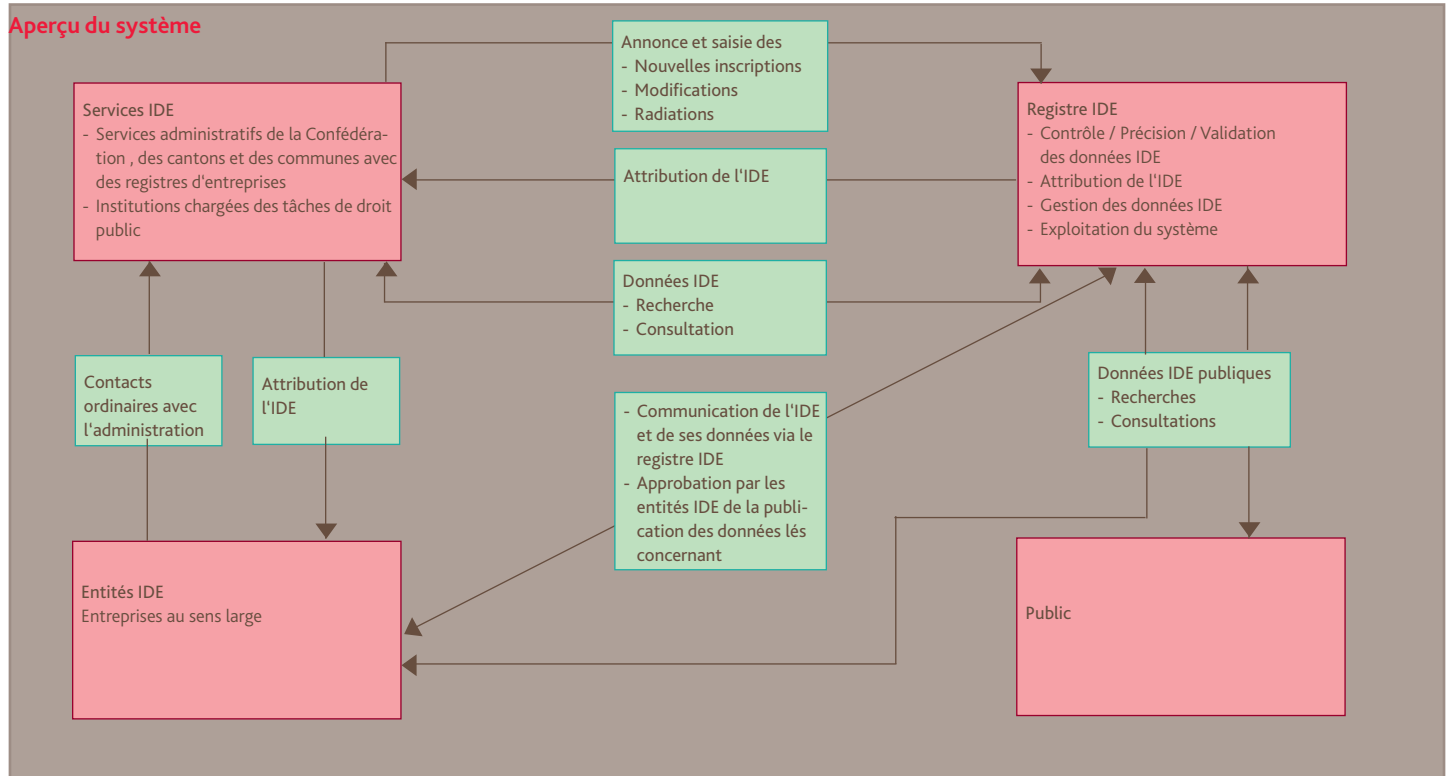
Mariette Vranken,
licenciée en droit,
spécialiste TVA
BDO SA, Suisse romande



¹ Message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

² Message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Pour cette raison, la Confédération, les cantons, les communes et certains établissements de droit public auront l'obligation de l'utiliser. L'IDE doit pouvoir être employé dans tous les contacts avec les autorités dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la LIDE. Pour son introduction (2011 à 2015), le coût total des investissements devrait s'élever à environ CHF 4,25 millions pour la Confédération et à quelque CHF 13,5 millions pour les cantons et les communes. Dès 2011, l'exploitation du registre IDE coûtera environ CHF 1,1 million par an à la Confédération. On peut s'attendre à un bilan coût/utilité positif aussi bien pour les entreprises que pour l'administration.



Source: Message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Attribution de l'IDE³

Chaque entité IDE recevra un numéro d'identification des entreprises. Généralement, l'IDE sera attribué à l'entreprise (en tant qu'entité juridique), et non pas aux différentes unités qui la composent.

Font exception les succursales inscrites au registre du commerce. Elles recevront chacune un IDE, dans la mesure où elles sont des entités IDE au sens de l'art. 3, al. 1, let. c, ch. 1, LIDE.

Pour les sociétés simples, telles qu'une étude d'avocats, tant la société que les associés se verront attribuer un IDE. Tous les avocats associés de l'étude auront chacun leur propre IDE, car ils travaillent pour leur propre compte. La société simple recevra également un numéro, puisque les frais généraux de tous les associés lui sont imputés.

Par contre, un avocat employé dans une étude d'avocats comme collaborateur ne recevra aucun IDE, car il n'exerce pas sa profession en tant qu'indépendant.

Dans le cas d'une holding, tant la société holding que toutes ses sociétés se verront attribuer un IDE, car chaque entité est inscrite au registre du commerce comme une société anonyme possédant donc une autonomie juridique.

L'IDE n'est pas un numéro de personne. C'est pourquoi, dans le cas des indépendants, l'IDE sera attribué non pas à la personne physique, mais à l'activité économique. Si la même personne exerce plusieurs activités économiques, chacune de ses activités aura un IDE différent. Le principe de l'unité reste ainsi préservé, car le rapport 1:1 entre l'IDE et l'entreprise qui lui est associée demeure intact. Cette procédure correspond à la pratique du registre du commerce.

³ Message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)

Entités IDE⁴

1. Les unités du Registre du commerce
2. Les unités de l'Administration fédérale des contributions (en particulier les personnes assujetties à la TVA)
3. Les activités indépendantes et professions libérales
4. Les sociétés simples (cabinets de groupe p. ex.)
5. Les entreprises étrangères actives en Suisse
6. Les exploitations agricoles et forestières
7. Les unités de l'administration publique
8. Les établissements avec des tâches de droit public
9. Les associations et fondations qui versent des cotisations AVS

Remplacement des numéros existants⁵

Il existe toute une série de numéros à remplacer: en premier lieu, bien entendu, les numéros du registre du commerce et les numéros TVA, d'une part parce que ces numéros ont une grande incidence vis-à-vis de l'extérieur, d'autre part parce que les entités gérées dans ces deux registres sont très nombreuses. Pour la TVA, l'IDE tombe à point. En effet, la TVA devra de toute façon introduire bientôt une nouvelle numérotation étant donné que le stock de numéros sera bientôt épuisé. Le projet IDE et celui du nouveau numéro de TVA pourront ainsi être étroitement coordonnés entre eux, ce qui apportera des avantages considérables en particulier au niveau des coûts.

Structure de l'IDE

IDE	C	H	E	9	9	9	9	9	9	9	8	P	
	Code pays ISO 3166-1			Numéro à 9 positions									avec chiffre de contrôle

Numéro administratif

Le numéro administratif est un numéro géré par le registre IDE servant à l'identification des entités qui ne sont pas des entités IDE, mais qui doivent être identifiées par certains services IDE pour l'exécution de leurs tâches (comme les caisses de compensation AVS p. ex.).

Numéro admin	C	H	E	9	9	9	9	9	9	9	8	P	
	Préfixe alphanumérique à 3 positions			Numéro à 9 positions									avec chiffre de contrôle

De plus amples informations concernant l'IDE sont disponibles au lien suivant:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/00/09.html>

⁴ D'introduction au projet IDE (2010)

⁵ Message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)



Les informations de la présente lettre d'information sont de nature générale et ne visent pas à se substituer à un conseil personnalisé par un spécialiste du domaine. Bien que BDO SA veuille particulièrement à la précision des informations qu'elle publie, elle n'offre aucune garantie en ce qui concerne la justesse, la précision, la mise à jour, la fiabilité et l'exhaustivité des informations contenues dans la présente publication. BDO SA n'encourt aucune responsabilité pour tout dommage matériel ou immatériel résultant du recours aux informations publiées, de leur utilisation ou de leur non-utilisation. BDO SA se réserve expressément le droit de modifier ou de supprimer, en totalité ou en partie et à tout moment, des éléments de la présente publication. La lettre d'information est protégée par les droits d'auteur et peut être copiée et imprimée uniquement à des fins personnelles et non commerciales.

EN CAS DE DOUTES OU DE QUESTIONS, L'ÉQUIPE RESPONSABLE DE LA LIGNE PRODUITS TVA ET TOUTES LES SUCCURSALES BDO SA SONT À VOTRE DISPOSITION.



Soleure-Berne
Andreas Frey, Soleure

Numéro direct : 032 624 64 57
E-mail: andreas.frey@bdo.ch



Zurich-Suisse orientale
Claudio Giger, Zurich

Numéro direct : 044 444 36 59
E-Mail: claudio.giger@bdo.ch



Argovie-Bâle
Willi Leutenegger, Bâle

Numéro direct : 061 317 37 80
E-Mail: willi.leutenegger@bdo.ch



Suisse centrale
Markus Metzger, Zoug

Numéro direct : 041 757 50 10
E-Mail: markus.metzger@bdo.ch



Soleure-Berne
Daniel Müller, Berne

Numéro direct : 031 327 17 28
E-Mail: daniel.mueller@bdo.ch



Suisse centrale
Roland Stüdle, Lucerne

Numéro direct : 041 368 13 10
E-Mail: roland.stuedle@bdo.ch



Suisse romande
Mariette Vranken, Lausanne

Numéro direct : 021 310 23 83
E-Mail: mariette.vranken@bdo.ch
